

C@rnetinfo

*Toute l'info municipale en quelques lignes
et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr*

N°65/février 2022

Carnetin a obtenu le label « village de caractère » en décembre 2019. Ce label implique de disposer d'offres d'hébergement sur son territoire, de garantir une ambiance générale paysagère et naturelle ainsi que la valorisation du patrimoine bâti.

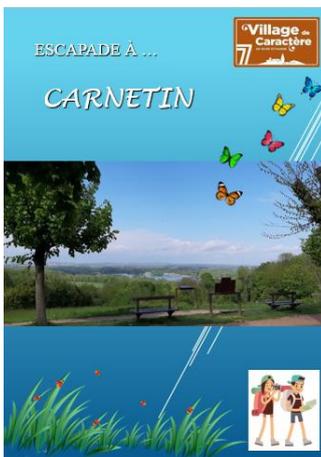
Il convient en outre d'engager la démarche sur le long terme fondée sur une logique d'amélioration continue.



C'est dans cette logique que la commune a réalisé en 2021 une importante opération de requalification de la voirie de la cour des Courants et de la cour des Gros avec intégration de pavés dans la chaussée pour la collecte des eaux de pluie, ainsi que le reprofilage des trottoirs de la place de l'église avec remplacement du pavage.



Parmi les réalisations 2021, vous aurez aussi constaté la création d'un massif de rosiers rue de la Croix, ainsi que l'installation d'une boîte à lire. Le site de la mairie s'est aussi enrichi d'une page sur l'histoire du village et sur le patrimoine naturel et urbain.



L'accent a également porté sur la découverte pedestre du village. En parcourant la plaquette jointe, vous pourrez découvrir les circuits de randonnées balisés avec un code de couleur rouge ou bleu selon le parcours que vous aurez choisi.

Enfin, 8 panneaux touristiques seront installés devant les points d'intérêt du patrimoine historique du village.

A vous de découvrir où ils sont implantés et ce qu'ils racontent...

***Merci à l'équipe municipale pour ces réalisations.
J'invite les Carnetinois à fleurir leurs balcons, façades dès les
beaux jours revenus ce qui permettra d'embellir notre village.***

Le Maire, Pascal LEROY